



8

LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Présentation - Définitions	80
8-1 La fonction publique territoriale au sein de la fonction publique	82
8-2 Les effectifs des collectivités locales	83
8-3 Les effectifs des collectivités locales par région	84
8-4 Les collectivités locales selon le nombre d'agents	85
8-5 Les effectifs des collectivités locales selon le nombre d'habitants	86
8-6 Les effectifs des collectivités locales par statut et catégorie hiérarchique	87
8-7 Les effectifs des collectivités locales selon la filière	88
8-8 Les effectifs des collectivités locales selon l'âge	89
8-9 Les mouvements de personnel dans la fonction publique territoriale	90
8-10 Les salaires dans les collectivités locales	91
8-11 Les élections professionnelles dans la fonction publique territoriale	92

PRÉSENTATION

Au 31 décembre 2017, on compte 1 970 000 agents rémunérés sur emploi principal dans la fonction publique territoriale (FPT). Parmi eux, 1 467 800 agents sont fonctionnaires, 376 100 sont contractuels, 67 800 agents bénéficient de contrats aidés et 58 300 relèvent d'autres statuts (assistants maternels et familiaux, apprentis, collaborateurs de cabinet). Par ailleurs, 46 000 agents occupent des postes dits secondaires, c'est-à-dire des postes occupés par des agents ayant déjà une activité principale dans la fonction publique.

En 2017, les effectifs de la FPT diminuent de - 0,4 % (y compris bénéficiaires de contrats aidés), comme en 2016. Le nombre de contrats aidés diminue de - 25,8 %. Hors contrats aidés, les effectifs augmentent de + 0,9 %, après une baisse de - 0,2 % en 2016. De même, hors emplois aidés, les effectifs de la fonction publique d'État progressent de + 0,8 % et de + 0,7 % pour la fonction publique hospitalière en 2017.

Les effectifs de la FPT diminuent dans les organismes départementaux et dans les organismes communaux (- 0,2 %) tandis qu'ils sont encore très dynamiques au sein des EPCI à fiscalité propre (+ 6,9 %). Les mouvements de personnels des organismes communaux (communes et établissements communaux) vers les EPCI à fiscalité propre expliquent en grande partie ces évolutions : + 13 600 agents en faveur des EPCI à fiscalité propre. Le nombre de fonctionnaires baisse (- 0,1 %) tandis que le nombre de contractuels augmente (+ 5,4 %).

Les employeurs de la FPT sont nombreux : plus de 44 000, dont 11 % ne rémunèrent que des agents sur des emplois secondaires ou des contrats aidés. Hors bénéficiaires de contrats aidés, les organismes communaux et les organismes intercommunaux concentrent plus des trois quarts des effectifs de la FPT et les organismes départementaux près de 20 %.

Par rapport aux deux autres versants de la fonction publique, la FPT se caractérise par une forte proportion d'agents de catégorie C (76 %) et une faible proportion d'agents de catégorie A (9 %).

Les agents de la FPT sont, en moyenne, plus âgés que dans les deux autres versants : 40 % ont 50 ans ou plus, contre seulement 33 % dans la fonction publique d'État et 30 % dans la fonction publique hospitalière. Les fonctionnaires sont plus âgés que les contractuels.

Dans la FPT, plus de trois agents sur cinq sont des femmes, proportion proche de l'ensemble de la fonction publique. Elles sont davantage présentes dans les organismes communaux. La part des femmes dans les trois niveaux hiérarchiques est assez similaire.

La filière technique et la filière administrative regroupent près de 70 % des effectifs territoriaux. La répartition des emplois par filière varie fortement selon le niveau de collectivité : la filière technique est fortement présente dans les régions et la filière administrative l'est davantage dans les organismes départementaux. Elle varie également selon la taille de la collectivité : dans les communes de moins de 100 habitants, la filière technique et la filière administrative regroupent 97 % des agents, contre seulement 62 % au sein des communes de 100 000 habitants et plus.

Le salaire net moyen dans la FPT est de 1 972 € (hors emplois aidés) en 2017, en progression de + 0,9 % en un an (en euros constants).

Les dernières élections professionnelles dans la fonction publique ont eu lieu le 6 décembre 2018 (cf. 8.11).

POUR EN SAVOIR PLUS

« La baisse des effectifs dans la fonction publique territoriale se poursuit en 2017 », Bulletin d'information statistique n° 128, décembre 2018, www.collectivites-locales.gouv.fr/etudes-et-statistiques-locales

« En 2017, l'emploi public est quasiment stable malgré la diminution des contrats aidés », Insee Première n° 1741, mars 2019, www.insee.fr

« En 2017, le salaire net moyen dans la fonction publique augmente de 0,9 % en euros constants », Insee, Informations Rapides n° 84, mars 2019, www.insee.fr

Rapport annuel sur l'état de la fonction publique. Édition 2018, en ligne sur le site de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFF), www.fonction-publique.gouv.fr

DÉFINITIONS

► Les trois versants de la fonction publique

La fonction publique en France comprend trois composantes : fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière. Dans le cadre d'un même statut général des fonctionnaires, chacune est régie par des dispositions particulières à caractère national.

Les emplois de la **fonction publique d'État (FPE)** se répartissent entre les administrations centrales de l'État et ses services déconcentrés.

La création de la **fonction publique territoriale (FPT)** en 1984 a suivi les lois de décentralisation (1983) confiant aux collectivités locales la responsabilité de services d'intérêts locaux. La fonction publique territoriale regroupe l'ensemble des emplois des collectivités territoriales (la commune, le département, la région) et de leurs établissements publics.

La **fonction publique hospitalière (FPH)**, telle que définie par la loi du 9 janvier 1986, regroupe, à l'exception du personnel médical (médecins, biologistes, pharmaciens et orthodontistes), l'ensemble des emplois des établissements suivants :

- les établissements d'hospitalisation publics ;
- les maisons de retraite publiques ;
- les établissements publics ou à caractère public relevant des services départementaux de l'aide sociale à l'enfance ;
- les établissements publics pour mineurs ou adultes handicapés ou inadaptés ;
- les centres d'hébergement et de réinsertion sociale publics ou à caractère public.

► Le système d'information sur les agents des services publics (SIASP)

Élaboré par l'Insee pour le suivi des trois versants de la fonction publique (territorial-FPT, de l'État-FPE et hospitalier-FPH), il repose sur la mobilisation de sources administratives. Il constitue l'équivalent pour le secteur public des déclarations annuelles de données sociales (DADS).

► Emploi principal et emploi secondaire

Certains agents exercent deux (voire plusieurs) emplois dans la fonction publique. Il est fréquent, en particulier, qu'un agent d'une collectivité territoriale exerce une seconde activité dans une autre collectivité ou dans un autre versant de la fonction publique. L'un est l'emploi principal (en principe celui dont la rémunération est la plus élevée), l'autre, ou les autres, sont des emplois secondaires. Ce sont le plus souvent des agents contractuels qui sont concernés.

► EPA : établissements publics à caractère administratif

Le statut de recrutement des agents dans ces établissements est de droit public. Sont notamment classés en EPA les universités, les établissements publics scientifiques et techniques, dont le personnel relève surtout de la FPE, les centres communaux d'action sociale, les organismes intercommunaux (FPT), les hôpitaux publics et les maisons de retraite publiques autonomes (FPH).

► La métropole de Lyon

Elle a été créée au 1^{er} janvier 2015. Elle reprend les compétences de la communauté urbaine (CU) de Lyon et exerce de plus sur son territoire les compétences d'un conseil départemental. Bien que son statut soit unique, ses effectifs ont été comptabilisés avec ceux des EPCI à fiscalité propre.

► Les établissements publics territoriaux (EPT)

Les EPT ont été créés au 1^{er} janvier 2016. Ils correspondent à des sous-ensembles de la métropole du Grand Paris. Même s'il ne s'agit pas de métropoles, leurs effectifs ont été comptés avec celles-ci.

Créée au 1^{er} janvier 2016, la **collectivité unique de Guyane** correspond à la fusion du département et de la région de Guyane. Il en va de même pour la **collectivité unique de Martinique**. Leurs effectifs ont été comptabilisés avec ceux des régions.

► Les contrats aidés

Un contrat aidé est un contrat de travail dérogatoire au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides, qui peuvent prendre la forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales ou d'aides à la formation. Le principe général est de diminuer, par des aides directes ou indirectes, les coûts d'embauche et/ou de formation pour l'employeur. Ces emplois aidés sont, en général, accessibles prioritairement à des « publics cibles », telles les personnes « en difficulté sur le marché du travail » ou les jeunes. Dans le secteur non marchand, ils sont le plus souvent conclus par des associations, des collectivités territoriales ou des entreprises publiques.

► Les notions de cadre d'emplois et de filière

La loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale définit ainsi le cadre d'emplois : « Un cadre d'emplois regroupe les fonctionnaires soumis au même statut particulier, titulaires d'un grade leur donnant vocation à occuper un ensemble d'emplois. Chaque titulaire d'un grade a vocation à occuper certains des emplois correspondant à ce grade. Le cadre d'emplois peut regrouper plusieurs grades ». La loi précise que les cadres d'emplois sont répartis en catégories hiérarchiques, désignées, en ordre décroissant, par les lettres A, B, C :

- A : fonctions de direction et de conception

- B : fonctions d'application et de maîtrise

- C : fonctions d'exécution

La loi dispose que chaque cadre d'emplois est régi par un statut particulier, établi par décret en Conseil d'État. Le statut particulier définit, pour chaque cadre d'emplois, la hiérarchie des grades, le nombre d'échelons dans chaque grade, les règles d'avancement d'échelon et de promotion au grade supérieur. Il présente un caractère national. Il est donc commun aux fonctionnaires des communes, des départements, des régions et de leurs établissements publics. Ce statut précise aussi les fonctions que peuvent exercer les fonctionnaires du cadre d'emplois. Par commodité, ces cadres d'emplois sont regroupés en « filières », qui désignent le secteur d'activité commun à plusieurs d'entre eux (filière sportive, culturelle par exemple).

► Comité technique (CT)

Un CT est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents, ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents. Les représentants titulaires et suppléants du personnel sont élus au scrutin de liste à un tour, à la proportionnelle avec attribution des restes à la plus forte moyenne. Les comités techniques sont consultés principalement sur des questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services.

► Les centres de gestion

Établissements publics à caractère administratif, les centres de gestion sont gérés par des élus des collectivités. Ils sont départementaux à l'exception de la région parisienne où deux centres interdépartementaux gèrent l'un la petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne), l'autre la grande couronne (Val d'Oise, Essonne, Yvelines). Les centres de gestion ont pour mission la gestion du personnel territorial et regroupent obligatoirement les collectivités et leurs établissements employant moins de 350 agents et, de façon facultative, toute autre collectivité qui le souhaite.

Effectifs dans les trois versants de la fonction publique, par statut

(en milliers)

au 31 décembre	2015	2016/2015	2016	2016 ^(c)	2017/2016	2017
Total trois fonctions publiques	5 648,3	+ 0,4 %	5 669,5	5 672,1	- 0,1 %	5 664,7
Fonction publique de l'État	2 477,5	+ 1,0 %	2 503,0	2 507,9	- 0,0 %	2 507,1
Ensemble hors contrats aidés	2 398,0	+ 1,2 %	2 426,7	2 431,5	+ 0,8 %	2 450,3
Fonctionnaires	1 542,4	+ 0,2 %	1 545,8	1 545,9	+ 0,1 %	1 546,7
Contractuels	378,9	+ 4,8 %	397,1	399,7	+ 4,1 %	416,3
Autres	476,7	+ 1,5 %	483,7	485,9	+ 0,3 %	487,3
Contrats aidés	79,4	- 3,9 %	76,4	76,4	- 25,6 %	56,8
Fonction publique territoriale	1 984,2	- 0,4 %	1 977,2	1 977,2	- 0,4 %	1 970,0
Ensemble hors contrats aidés	1 889,3	- 0,2 %	1 885,8	1 885,9	+ 0,9 %	1 902,2
Fonctionnaires	1 472,3	- 0,2 %	1 469,3	1 469,3	- 0,1 %	1 467,8
Contractuels	356,0	+ 0,2 %	356,8	356,9	+ 5,4 %	376,1
Autres ^(a)	61,0	- 2,0 %	59,7	59,7	- 2,4 %	58,3
Contrats aidés	94,9	- 3,8 %	91,4	91,4	- 25,8 %	67,8
Fonction publique hospitalière^(b)	1 186,6	+ 0,2 %	1 189,3	1 187,0	+ 0,1 %	1 187,7
Ensemble hors contrats aidés	1 163,3	+ 0,4 %	1 167,7	1 165,4	+ 0,7 %	1 173,4
Fonctionnaires	836,4	- 0,4 %	832,9	832,9	- 0,8 %	826,5
Contractuels	205,3	+ 3,6 %	212,6	212,7	+ 5,9 %	225,1
Autres	121,6	+ 0,4 %	122,1	119,8	+ 1,6 %	121,8
Contrats aidés	23,3	- 7,5 %	21,6	21,6	- 34,0 %	14,3

(a) Collaborateurs de cabinet, assistants maternels et familiaux, apprentis.

(b) Y compris internes et résidents, hors praticiens hospitalo-universitaires.

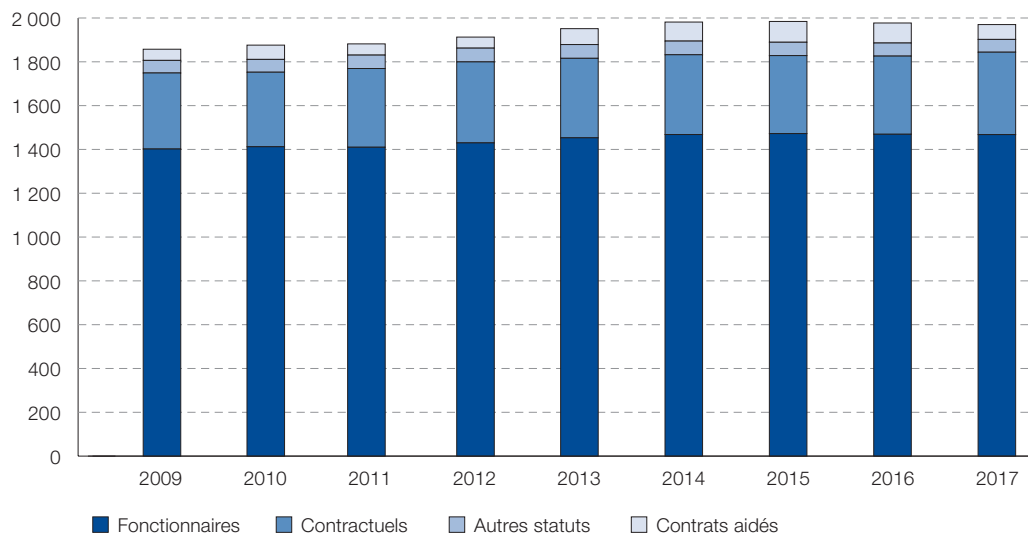
(c) Rupture de série.

Source : Insee, SIASP. Calculs DGCL, DGAFP.

Champ : France hors Mayotte, emplois principaux, tous statuts (y compris les assistants maternels et les apprentis).

Effectifs de la fonction publique territoriale par statut depuis 2009

(en milliers)



Source : Insee, SIASP. Calculs DGCL.

Champ : France hors Mayotte, emplois principaux, tous statuts (y.c. les assistants maternels et les apprentis).

Les effectifs des collectivités locales

(en milliers)

au 31 décembre	2015	2016/2015	2016	2017/2016	2017
Organismes communaux	1 152 680	- 1,1 %	1 140 173	- 0,2 %	1 137 409
Communes de moins de 1 000 habitants	72 616		70 293		69 562
Communes de 1 000 à 1 999 habitants	60 564		59 543		59 692
Communes de 2 000 à 3 499 habitants	65 488		63 806		64 228
Communes de 3 500 à 4 999 habitants	50 395		50 190		51 389
Communes de 5 000 à 9 999 habitants	122 660		123 579		125 287
Communes de 10 000 à 19 999 habitants	132 183		130 217		130 122
Communes de 20 000 à 49 999 habitants	212 975		209 898		207 675
Communes de 50 000 à 79 999 habitants	87 760		87 605		86 342
Communes de 80 000 à 99 999 habitants	32 517		34 174		33 324
Communes de 100 000 habitants et plus	184 697		182 242		182 371
Total des communes	1 021 855	- 1,0 %	1 011 547	- 0,2 %	1 009 992
Établissements communaux	130 825	- 1,7 %	128 626	- 0,9 %	127 417
Organismes intercommunaux (a)	288 024	+ 4,1 %	299 782	+ 5,9 %	317 528
Communautés urbaines (CU) et métropoles (a)	53 203		70 911		83 165
Communautés d'agglomération (CA) et SAN	85 489		78 678		89 891
Communautés de communes (CC)	82 965		83 594		76 124
Total des EPCI^(b) à fiscalité propre (a)	221 657	+ 5,2 %	233 183	+ 6,9 %	249 180
SIVOM	8 673	- 3,7 %	8 354	- 1,1 %	8 264
SIVU	23 268	- 3,0 %	22 571	- 3,9 %	21 689
Syndicats mixtes	31 923	+ 0,4 %	32 051	+ 0,8 %	32 316
Autres établissements publics intercommunaux	2 503	+ 44,7 % ^(c)	3 623	+ 67,8 % ^(c)	6 079
Total des groupements intercommunaux sans fiscalité propre	66 367	+ 0,3 %	66 599	+ 2,6 %	68 348
Organismes départementaux	358 538	- 0,7 %^(e)	351 163	- 0,2 %	350 413
Départements	291 512	- 0,8 % ^(e)	284 324	- 0,4 %	283 050
Établissements publics départementaux	67 026	- 0,3 %	66 839	+ 0,8 %	67 363
Régions	81 885	- 0,6 %^(e)	86 332	+ 2,3 %	88 334
Autres (d)	8 181	+ 2,9 %	8 422	+ 1,6 %	8 553
Total des emplois principaux hors bénéficiaires de contrats aidés (1)	1 889 308	- 0,2 %	1 885 872	+ 0,9 %	1 902 237
Emplois principaux bénéficiaires de contrats aidés (2)	94 934	- 3,8 %	91 372	- 25,8 %	67 758
Total des emplois principaux (1) + (2)	1 984 242	- 0,4 %	1 977 244	- 0,4 %	1 969 995
Emplois secondaires (3)	47 433	- 1,3 %	46 780	- 1,6 %	46 039
Total des emplois (1) + (2) + (3)	2 031 675	- 0,4 %	2 024 024	- 0,4 %	2 016 034

(a) Y compris métropole de Lyon à partir de 2015 et les établissements publics territoriaux en 2016.

(b) Établissement public de coopération intercommunale.

(c) Cette forte évolution est liée à la nouvelle catégorie juridique créée en 2016 pour les centres intercommunaux d'action sociale.

(d) OPHLM, caisses de crédit municipal, régies, EPA locaux.

(e) Évolution à champ constant : pour l'évolution 2016/2015, hors départements et régions de Martinique et de Guyane en 2015 et hors collectivités uniques de Martinique et Guyane en 2016.

Strates construites avec les populations municipales millésimées 2015 et 2016 (source : Insee, recensement de la population).

Source : Insee, SIASP. Calculs DGCL.

Champ : France hors Mayotte. Tous statuts, y compris les assistants maternels et les apprentis.

Répartition des effectifs territoriaux par région selon le type de collectivité

	Effectifs au 31 décembre			Structure 2017 (en %)		Répartition en 2017 (en %)					
	2016	2017	2017/ 2016	Poids des fonction- naires	Poids de la caté- gorie C	Dépar- tements et régions	Communes et établis- sements communaux	Orga- nismes intercom- munaux	SDIS ^(a)	Autres ^(b)	Ensemble des collec- tivités
Auvergne-Rhône-Alpes	219 742	219 638	- 0,0 %	74,8	74,5	16,9	59,4	19,5	3,1	1,1	100,0
Bourgogne-Franche-Comté	74 490	73 868	- 0,8 %	75,7	75,6	25,2	50,2	20,0	2,9	1,7	100,0
Bretagne	94 855	95 706	+ 0,9 %	74,7	74,7	19,3	56,8	19,4	2,4	2,1	100,0
Centre-Val de Loire	69 100	68 843	- 0,4 %	78,1	76,6	21,4	57,2	17,7	3,0	0,7	100,0
Corse	12 868	12 983	+ 0,9 %	83,2	80,3	34,1	46,0	14,0	4,8	1,1	100,0
Grand-Est	133 351	132 686	- 0,5 %	74,6	74,6	22,6	48,4	24,7	3,0	1,3	100,0
Hauts-de-France	174 284	171 859	- 1,4 %	72,1	77,6	21,0	58,1	16,8	3,2	0,9	100,0
Île-de-France	370 240	367 931	- 0,6 %	73,0	72,4	15,1	75,3	6,9	1,5	1,2	100,0
Normandie	97 406	97 078	- 0,3 %	74,3	77,5	20,8	54,5	21,1	2,6	1,0	100,0
Nouvelle-Aquitaine	187 803	187 305	- 0,3 %	77,0	78,0	19,6	53,4	21,9	3,1	2,0	100,0
Occitanie	192 731	192 209	- 0,3 %	76,0	77,5	20,7	54,5	21,5	2,4	0,9	100,0
Pays de la Loire	97 777	98 452	+ 0,7 %	78,7	74,5	18,4	59,7	18,2	2,7	1,0	100,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	167 559	167 336	- 0,1 %	80,8	76,5	16,7	64,5	14,2	3,7	0,9	100,0
France métropolitaine	1 892 206	1 885 894	- 0,3 %	75,4	75,5	19,0	60,0	17,1	2,7	1,2	100,0
Guadeloupe	16 558	16 390	- 1,0 %	81,2	85,6	20,3	66,5	10,2	2,5	0,5	100,0
Guyane	9 024	8 954	- 0,8 %	63,7	82,5	33,1	57,7	4,6	3,0	1,6	100,0
Martinique	17 184	17 069	- 0,7 %	67,1	77,7	24,2	65,0	7,5	2,1	1,2	100,0
La Réunion	42 272	41 688	- 1,4 %	35,3	86,3	22,4	68,1	6,1	2,8	0,6	100,0
Régions d'outre-mer	85 038	84 101	- 1,1 %	53,7	84,0	23,5	66,1	7,0	2,6	0,8	100,0
France	1 977 244	1 969 995	- 0,4 %	74,5	75,9	19,2	60,3	16,6	2,7	1,2	100,0

(a) SDIS : services départementaux d'incendie et de secours.

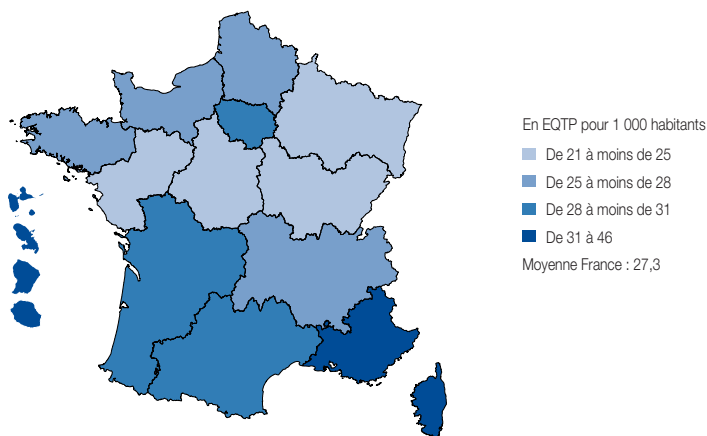
(b) OPHLM, caisses de crédit municipal, régies, CNFPT, centres de gestion et autres EPA locaux.

Source : Insee, SIASP. Calculs DGCL.

Champ : France hors Mayotte. Emplois principaux. Tous statuts, y compris les bénéficiaires de contrats aidés, les assistants maternels et les apprentis.

Taux d'administration régional en 2017

(en EQTP pour 1 000 habitants)



Source : Insee, SIASP. Calculs DGCL.

Champ : France hors Mayotte. Emplois principaux et secondaires. Tous statuts.

EQTP : équivalent temps plein ; mesure le volume de travail en termes de nombre d'heures. Un agent travaillant à temps plein toute l'année compte pour 1, les autres comptent au prorata de leur quotité de travail par rapport à un temps complet et de leur durée de poste sur l'année.

Répartition des collectivités locales selon le nombre d'emplois au 31 décembre 2017

Taille de la collectivité ^(a)	Nombre de collectivités ^(b)	Emplois principaux hors bénéficiaires de contrats aidés		Bénéficiaires de contrats aidés		Effectifs sur emplois secondaires		Total des emplois
		Effectifs	En %	Effectifs	En %	Effectifs	En %	
Aucun agent ^(c)	4 974	-	-	1 637	2,4	5 505	12,0	7 142
de 1 à 4 agents	17 477	38 091	2,0	5 204	7,7	6 270	13,6	49 565
de 5 à 9 agents	7 927	52 551	2,7	5 479	8,1	2 216	4,8	60 246
de 10 à 19 agents	5 065	68 463	3,6	6 368	9,4	1 666	3,6	76 497
de 20 à 49 agents	4 081	128 857	6,8	8 680	12,8	2 936	6,4	140 473
de 50 à 99 agents	2 159	149 701	7,9	8 159	12,0	3 431	7,5	161 291
de 100 à 249 agents	1 516	231 174	12,1	10 544	15,6	4 454	9,7	246 172
de 250 à 349 agents	321	94 889	5,0	2 857	4,2	1 772	3,8	99 518
de 350 à 999 agents	562	321 005	16,9	7 434	11,0	6 028	13,1	334 467
1 000 agents et plus	301	817 506	43,0	11 396	16,8	11 761	25,5	840 663
Total	44 383	1 902 237	100,0	67 758	100,0	46 039	100,0	2 016 034

(a) En nombre d'agents sur emplois principaux hors bénéficiaires de contrats aidés.

(b) Collectivités locales employant au moins un agent sur emploi principal, contrat aidé ou emploi secondaire.

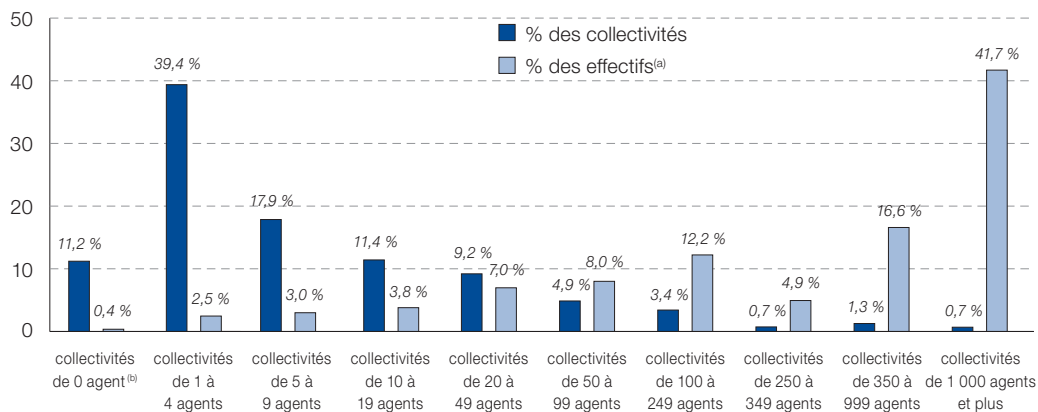
(c) Ces collectivités n'ont aucun agent rémunéré sur emploi principal. Elles emploient soit des agents sur emplois secondaires, soit des bénéficiaires de contrats aidés.

Source : Insee, SIASP. Calculs DGCL.

Champ : France hors Mayotte. Tous statuts, y compris les assistants maternels et les apprentis.

Répartition des collectivités employeurs et des emplois ^(a) par taille de la collectivité en 2017

(en %)



(a) Les effectifs comptabilisés sont les emplois principaux, les bénéficiaires de contrats aidés et les emplois secondaires. En revanche, la taille de la collectivité locale est appréciée par le nombre d'emplois principaux, hors bénéficiaires de contrats aidés.

(b) Ces collectivités n'ont aucun agent rémunéré sur emploi principal. Elles emploient soit des agents sur emplois secondaires, soit des bénéficiaires de contrats aidés.

Source : Insee, SIASP. Calculs DGCL.

Champ : France hors Mayotte.

Communes et établissements communaux au 31 décembre 2017

Strate démographique de la commune ^(a)	Nombre de collectivités ^(b)		Effectifs physiques moyens par collectivité		Taux d'administration (en EQTP ^(d) pour 1 000 habitants)	
	Communes	Établissements communaux ^(c)	Communes	Établissements communaux ^(c)	Communes	Établissements communaux ^(c)
Moins de 100 hab.	1 974	2	1	6	8,4	0,1
100 à 200 hab.	4 788	5	1	11	6,5	0,1
200 à 500 hab.	9 445	51	3	13	6,6	0,2
500 à 2 000 hab.	11 217	502	10	26	8,6	1,0
2 000 à 3 500 hab.	2 200	459	31	25	10,8	1,7
3 500 à 5 000 hab.	939	349	58	22	12,7	1,7
5 000 à 10 000 hab.	1 174	735	112	24	14,8	1,9
10 000 à 20 000 hab.	521	471	259	41	17,4	2,3
20 000 à 50 000 hab.	335	370	633	70	19,3	2,3
50 000 à 100 000 hab.	83	95	1 481	147	20,7	2,3
100 000 à 300 000 hab.	36	48	2 492	274	15,2	2,1
300 000 hab. et plus	6	27	15 747	480	18,4	2,5
Ensemble des organismes communaux	32 718	3 114	32	44	14,6	1,8

(a) Populations municipales millésimées 2016.

(b) Collectivités locales employant au moins un agent sur emploi principal, contrat aidé ou emploi secondaire.

(c) Centres communaux d'action sociale (CCAS), caisses des écoles (CDE).

(d) EQTP : équivalent temps plein ; mesure le volume de travail en termes de nombre d'heures. Un agent travaillant à temps plein toute l'année compte pour 1, les autres comptent au prorata de leur quotité de travail par rapport à un temps complet et de leur durée de poste sur l'année.

Source : Insee, SIASP. Calculs DGCL.

Champ : France hors Mayotte. Emplois principaux et secondaires pour le nombre de collectivités et le taux d'administration, emplois principaux pour les effectifs physiques. Tous statuts y compris les bénéficiaires de contrats aidés, les assistants maternels et les apprentis.

Départements et établissements départementaux au 31 décembre 2017

Strate démographique du département ^(a)	Nombre de collectivités		Effectifs physiques moyens par collectivité		Taux d'administration (en EQTP ^(c) pour 1 000 habitants)	
	Départements	Établissements départementaux ^(b)	Départements	Établissements départementaux ^(b)	Départements	Établissements départementaux ^(b)
Moins de 300 000 habitants	24	49	1 325	107	6,4	1,1
De 300 000 à 500 000 habitants	22	46	2 021	205	5,1	1,1
De 500 000 à 800 000 habitants	24	48	2 726	327	4,1	1,0
800 000 habitants et plus	27	48	5 214	778	3,8	1,0
Ensemble ^(d) hors Mayotte et Paris	97	191	2 912	355	4,2	1,0

(a) Populations municipales millésimées 2016.

(b) Établissements publics administratifs, services départementaux d'incendie (SDIS), centres de gestion et CNFPT.

(c) EQTP : équivalent temps plein ; mesure le volume de travail en termes de nombre d'heures. Un agent travaillant à temps plein toute l'année compte pour 1, les autres comptent au prorata de leur quotité de travail par rapport à un temps complet et de leur durée de poste sur l'année.

(d) Les collectivités uniques de Guyane et Martinique ainsi que la métropole de Lyon ne sont pas comptabilisées avec les départements.

Source : Insee, SIASP. Calculs DGCL.

Champ : France hors Mayotte et Paris. Emplois principaux et secondaires pour le nombre de collectivités et le taux d'administration, emplois principaux pour les effectifs physiques. Tous statuts y c. les bénéficiaires de contrats aidés, les assistants maternels et les apprentis.

Répartition des effectifs et taux de féminisation, par statut et catégorie selon le niveau de collectivité au 31 décembre 2017 (effectifs en milliers)

		Organismes communaux	Organismes inter- communaux	Organismes départe- mentaux	Régions	Autres ^(a)	Total
Fonctionnaires							
A	Effectifs	55,3	30,0	42,2	8,2	1,1	136,8
	% de femmes	64,9	56,8	67,4	61,5	46,7	63,5
B	Effectifs	101,0	42,3	71,9	5,8	0,8	221,8
	% de femmes	62,9	57,4	70,9	63,1	53,3	64,4
C	Effectifs	713,4	167,6	162,7	62,0	2,2	1 107,9
	% de femmes	62,0	48,2	45,6	57,5	56,2	57,3
n. d.	Effectifs	0,5	0,1	0,7	0,0	0,0	1,3
	% de femmes	67,4	42,6	64,2	50,0	66,7	64,6
Total	Effectifs	870,2	240,0	277,5	76,0	4,1	1 467,8
	% de femmes	62,3	50,9	55,5	58,3	53,1	58,9
Contractuels, y compris collaborateurs de cabinet							
A	Effectifs	19,5	12,6	8,1	2,6	1,7	44,5
	% de femmes	60,9	52,6	62,9	53,3	50,7	58,1
B	Effectifs	29,7	14,5	9,2	0,7	1,0	55,1
	% de femmes	59,1	51,7	73,7	58,5	51,9	59,4
C	Effectifs	191,7	44,8	18,0	7,3	1,4	263,2
	% de femmes	73,0	62,7	63,9	61,1	60,8	70,2
n. d.	Effectifs	10,5	2,6	1,4	0,5	0,3	15,3
	% de femmes	68,1	55,1	69,3	39,2	50,3	64,6
Total	Effectifs	251,4	74,5	36,7	11,1	4,4	378,1
	% de femmes	70,2	58,6	66,3	58,0	54,3	67,0
Assistants maternels et familiaux							
C	Effectifs	10,1	1,5	35,1	-	-	47,2
	% de femmes	99,7	97,4	91,1	-	-	93,2
Bénéficiaires de contrats aidés							
C	Effectifs	50,9	10,2	5,6	0,9	0,2	67,8
	% de femmes	52,9	50,6	56,7	56,8	72,7	53,0
Apprentis							
C	Effectifs	5,7	1,6	1,2	0,6	0,0	9,1
	% de femmes	49,1	45,2	51,5	49,4	50,0	48,8
Total (y compris assistants maternels, contrats aidés et apprentis)							
A	Effectifs	74,8	42,6	50,3	10,8	2,8	181,3
	% de femmes	63,9	55,5	66,7	59,5	49,1	62,2
B	Effectifs	130,7	56,8	81,1	6,5	1,8	276,9
	% de femmes	62,1	56,0	71,2	62,6	52,5	63,4
C	Effectifs	971,9	225,6	222,5	71,4	3,8	1 495,2
	% de femmes	64,0	51,5	54,6	58,0	58,6	60,4
n. d.	Effectifs	10,9	2,8	2,1	0,5	0,3	16,6
	% de femmes	68,0	54,9	67,6	39,4	50,6	64,6
Total	Effectifs	1 188,3	327,8	356,0	89,2	8,7	1 970,0
	% de femmes	63,8	52,8	60,2	58,4	54,0	61,1

(a) OPHLM, caisses de crédit municipal, régions, EPA locaux.

Note de lecture : dans les organismes communaux, sur 870 200 agents fonctionnaires, 55 300 appartiennent à la catégorie A. Parmi eux, on dénombre 64,9 % de femmes.

Source : Insee, SIASP. Calculs DGCL.

Champ : France hors Mayotte. Emplois principaux.

Répartition et évolution des effectifs par filière entre fin 2016 et fin 2017

Filière	Organismes communaux	Organismes inter-communaux	Organismes départementaux	Organismes régionaux	Autres ^(a)	Ensemble	Évolution 2017/2016
Administrative	238 278	78 414	87 743	19 326	2 927	426 688	+ 1,6 %
Technique	503 256	154 927	116 128	65 378	1 530	841 219	+ 0,9 %
Culturelle	47 843	21 036	6 798	494	2 707	78 878	- 1,3 %
Sportive	12 509	5 983	408	38	32	18 970	- 0,3 %
Sociale	111 587	19 761	35 610	331	107	167 396	- 1,0 %
Médico-sociale	61 028	9 703	20 517	277	152	91 677	+ 0,1 %
Médico-technique	961	216	1 498	30	7	2 712	- 1,8 %
Police municipale	23 071	720	16	-	-	23 811	+ 1,8 %
Incendie et secours	138	17	39 109	-	-	39 266	- 0,4 %
Animation	107 343	19 369	1 261	130	609	128 712	+ 3,0 %
Autres cas ^(b)	14 259	4 070	4 793	1 005	441	24 568	+ 10,9 %
Ensemble	1 120 273	314 216	313 881	87 011	8 516	1 843 897	+ 1,0 %

(a) OPHLM, caisses de crédit municipal, régies, EPA locaux.

(b) Autres agents non classables dans une filière.

Note : les bénéficiaires de contrats aidés, les assistants maternels et familiaux et les apprentis font l'objet d'un classement spécifique au sein de la nomenclature des emplois territoriaux. Ils ne sont pas pris en compte dans cette répartition.

Source : Insee, SIASP. Calculs DGCL.

Champ : France hors Mayotte. Emplois principaux, hors bénéficiaires de contrats aidés, assistants maternels et apprentis.

Poids des fonctionnaires par filière au 31 décembre 2017

(en %)

Filière	Organismes communaux	Organismes inter-communaux	Organismes départementaux	Organismes régionaux	Autres ^(a)	Ensemble	Évolution 2017/2016 (en points de %)
Administrative	84,8	79,4	88,0	81,3	49,1	84,1	- 0,9
Technique	82,3	81,3	89,7	90,1	58,2	83,7	- 1,1
Culturelle	68,6	71,3	72,6	89,1	48,8	69,1	+ 0,0
Sportive	75,5	66,1	80,6	89,5	65,6	72,7	- 0,7
Sociale	77,0	67,1	85,6	75,8	51,4	77,6	- 0,8
Médico-sociale	74,0	72,1	80,7	77,3	44,1	75,2	- 0,1
Médico-technique	38,8	36,6	87,7	73,3	-	66,0	- 2,4
Police municipale	95,5	94,0	68,8	0,0	0,0	95,5	+ 0,6
Incendie et secours	13,0	-	99,4	0,0	0,0	99,0	- 0,1
Animation	52,6	59,5	52,8	88,5	46,8	53,7	+ 0,1
Autres cas ^(b)	10,6	7,2	60,5	34,5	2,9	20,7	+ 0,6
Ensemble	77,7	76,4	88,4	87,4	48,1	79,6	- 0,9

(a) OPHLM, caisses de crédit municipal, régies, EPA locaux.

(b) Autres agents non classables dans une filière.

Note : les bénéficiaires de contrats aidés, les assistants maternels et familiaux et les apprentis font l'objet d'un classement spécifique au sein de la nomenclature des emplois territoriaux. Ils ne sont pas pris en compte dans cette répartition.

Source : Insee, SIASP. Calculs DGCL.

Champ : France hors Mayotte. Emplois principaux, hors bénéficiaires de contrats aidés, assistants maternels et apprentis.

Répartition des effectifs par âge au 31 décembre 2017 (en %)

	Organismes communaux			Organismes intercommunaux			Organismes départementaux			Organismes régionaux			Autres ^(a)		
	Fct. ^(b)	Ctl. ^(b)	Ens. ^(b)	Fct. ^(b)	Ctl. ^(b)	Ens. ^(b)	Fct. ^(b)	Ctl. ^(b)	Ens. ^(b)	Fct. ^(b)	Ctl. ^(b)	Ens. ^(b)	Fct. ^(b)	Ctl. ^(b)	Ens. ^(b)
Moins de 25 ans	0,8	15,9	4,1	0,9	11,8	3,4	0,7	10,1	1,7	0,3	5,7	0,9	1,1	5,9	3,7
De 25 à 29 ans	4,5	14,9	6,7	5,2	16,3	7,7	3,8	18,3	5,4	2,0	12,4	3,1	5,3	13,0	9,3
De 30 à 39 ans	17,9	22,4	18,9	22,8	27,2	23,8	21,2	25,4	21,6	12,6	24,5	13,9	21,6	30,0	26,0
De 40 à 49 ans	32,0	22,4	29,9	33,8	23,1	31,3	32,7	22,1	31,5	33,9	29,1	33,4	30,3	26,2	28,2
De 50 à 54 ans	19,7	10,3	17,7	17,0	9,5	15,3	18,1	9,3	17,2	23,3	12,8	22,1	16,9	10,6	13,6
De 55 à 59 ans	17,9	8,3	15,8	14,8	7,7	13,2	16,8	7,9	15,9	19,5	9,5	18,5	15,5	8,2	11,6
De 60 ans et plus	7,2	5,8	6,9	5,5	4,4	5,3	6,7	6,9	6,7	8,4	6,0	8,1	9,3	6,1	7,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(a) OPHLM, caisses de crédit municipal, régies, EPA locaux.

(b) Fct. : fonctionnaires ; Ctl. : contractuels ; Ens. : ensemble.

Source : Insee, SIASP, Calculs DGCL.

Champ : France hors Mayotte. Emplois principaux, fonctionnaires et contractuels hors bénéficiaires de contrats aidés, assistants maternels et apprentis.

	Fonction publique territoriale			Fonction publique d'État			Fonction publique hospitalière			Ensemble de la fonction publique		
	Fct. ^(a)	Ctl. ^(a)	Ens. ^(a)	Fct. ^(a)	Ctl. ^(a)	Ens. ^(a)	Fct. ^(a)	Ctl. ^(a)	Ens. ^(a)	Fct. ^(a)	Ctl. ^(a)	Ens. ^(a)
Moins de 25 ans	0,8	14,1	3,4	1,9	10,4	3,7	1,3	20,8	5,5	1,3	14,1	4,0
De 25 à 29 ans	4,4	15,4	6,5	5,9	18,3	8,6	8,5	22,0	11,3	5,8	18,0	8,4
De 30 à 39 ans	19,0	23,8	19,9	22,4	25,9	23,1	26,1	25,2	25,9	21,8	25,1	22,4
De 40 à 49 ans	32,5	22,7	30,6	34,2	22,7	31,7	29,9	17,7	27,3	32,4	21,5	30,1
De 50 à 54 ans	19,1	10,1	17,4	14,9	9,2	13,7	16,0	6,4	14,0	16,8	8,9	15,1
De 55 à 59 ans	17,3	8,2	15,5	13,7	8,0	12,5	14,1	4,9	12,1	15,3	7,4	13,7
De 60 ans et plus	6,9	5,7	6,7	7,0	5,5	6,7	4,1	3,0	3,9	6,6	5,0	6,3
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

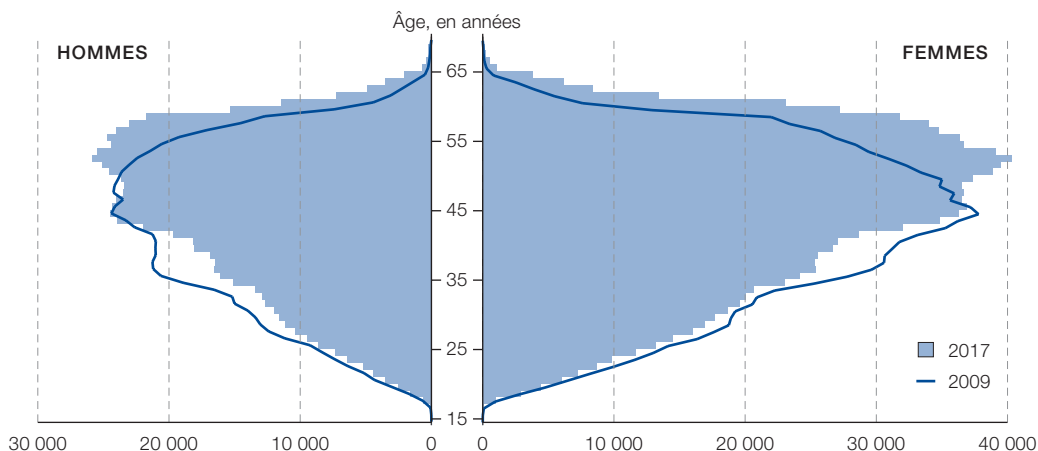
(a) Fct. : fonctionnaires ; Ctl. : contractuels ; Ens. : ensemble.

Source : Insee, SIASP, Calculs DGAFP, département des études, des statistiques et des systèmes d'information

Champ : France hors Mayotte. Emplois principaux, fonctionnaires et contractuels hors bénéficiaires de contrats aidés, assistants maternels et apprentis.

Pyramides des âges en 2009 et 2017

(en milliers)



Source : Insee, SIASP, Calculs DGCL.

Champ : France hors Mayotte. Emplois principaux, fonctionnaires et contractuels hors bénéficiaires de contrats aidés, assistants maternels et apprentis.

Les mouvements de personnel par type de collectivité entre 2016 et 2017

	Effectifs fin 2016 (1)	Entrées dans la FPT (2)	Sorties de la FPT (3)	Effet des changements de collectivité ^(a) (4)	Effectifs fin 2017 = (1) + (2) - (3) + (4)
Communes	1 069 602	96 787	106 910	- 7 171	1 052 308
Organismes communaux	138 854	20 941	21 335	- 2 427	136 033
EPCI à fiscalité propre	243 441	25 681	23 309	+ 10 665	256 478
Groupements intercommunaux sans fiscalité propre	70 754	9 048	8 220	- 298	71 284
Départements	290 879	21 466	23 447	- 658	288 240
Organismes départementaux	67 430	6 004	4 857	- 841	67 736
Régions	87 645	12 336	11 465	+ 697	89 213
Autres	8 639	1 437	1 406	+ 33	8 703
Ensemble	1 977 244	193 700	200 949	0	1 969 995

(a) Pour les agents présents fin 2016 et fin 2017.

Source : Insee, SIASP. Calculs DGCL.

Champ : France hors Mayotte. Tous statuts, y compris les assistants maternels et les apprentis.

Les mouvements de personnel par statut entre 2016 et 2017

	Effectifs fin 2016 (1)	Entrées dans la FPT (2)	Sorties de la FPT (3)	Effet des changements de statut ^(a) (4)	Effectifs fin 2017 = (1) + (2) - (3) + (4)
Fonctionnaires	1 469 268	34 563	74 877	+ 38 812	1 467 766
Contractuels	356 855	122 426	80 819	- 22 331	376 131
Autres statuts	59 749	8 388	8 407	- 1 390	58 340
Emplois aidés	91 372	28 323	36 846	- 15 091	67 758
Ensemble	1 977 244	193 700	200 949	0	1 969 995

(a) Pour les agents présents fin 2016 et fin 2017.

Source : Insee, SIASP. Calculs DGCL.

Champ : France hors Mayotte. Tous statuts, y compris les assistants maternels et les apprentis.

Salaires nets mensuels moyens en équivalent-temps plein en 2017

	Répartition des effectifs ^(a) (en %)	Salaires nets moyens (en euros)	Évolution des salaires nets moyens	
			en euros courants (en %)	en euros constants (en %)
Ensemble	100,0	1 944	+ 2,1	+ 1,0
Fonctionnaires	79,1	2 026	+ 2,1	+ 1,0
<i>catégorie A</i>	7,5	3 385	+ 2,7	+ 1,6
<i>catégorie B</i>	12,0	2 358	+ 1,7	+ 0,6
<i>catégorie C</i>	59,6	1 789	+ 2,1	+ 1,1
Contractuels	17,0	1 711	+ 1,7	+ 0,7
Autres statuts	0,1	3 669	+ 4,0	+ 3,0
Ensemble hors bénéficiaires de contrats aidés	96,2	1 972	+ 1,9	+ 0,9
Emplois aidés	3,8	1 226	+ 0,8	- 0,2
Cadres et professions intellectuelles supérieures	8,3	3 365	+ 2,1	+ 1,1
Professions intermédiaires	15,9	2 290	+ 1,9	+ 0,8
Employés et ouvriers	75,0	1 713	+ 2,1	+ 1,0
Indéterminé	0,8	1 951	+ 8,0	+ 6,9
Communes	53,7	1 843	+ 2,1	+ 1,0
CCAS et caisses des écoles	6,6	1 733	+ 2,0	+ 1,0
EPCI à fiscalité propre	13,3	2 024	+ 2,0	+ 1,0
Autres structures intercommunales	3,6	1 909	+ 1,6	+ 0,6
Départements	13,8	2 159	+ 1,8	+ 0,8
Services départementaux d'incendie et de secours	2,9	2 645	+ 1,8	+ 0,8
Régions	4,9	2 078	+ 2,4	+ 1,4
Autres collectivités locales	1,2	2 154	+ 1,4	+ 0,4

(a) En équivalents-temps plein annualisés.

Source : Insee, SIASP. Calculs DGCL.

Champ : France hors Mayotte. Tous statuts hors militaires, apprentis et assistants maternels.

Rémunérations nettes mensuelles moyennes des personnes en place en équivalent-temps plein en 2017

	Répartition des effectifs ^(a) présents en 2016 et 2017 (en %)	RMPP ^(b) nette moyenne 2017 (en euros)	Évolution de la RMPP nette moyenne	
			en euros courants (en %)	en euros constants (en %)
Ensemble	100,0	2 041	+ 2,8	+ 1,8
Fonctionnaires	89,7	2 061	+ 2,7	+ 1,7
<i>catégorie A</i>	8,5	3 435	+ 3,0	+ 1,9
<i>catégorie B</i>	13,1	2 405	+ 2,9	+ 1,9
<i>catégorie C</i>	68,1	1 824	+ 2,6	+ 1,6
Contractuels	8,8	1 930	+ 3,6	+ 2,5
Autres statuts	0,1	3 751	+ 2,9	+ 1,9
Ensemble hors bénéficiaires de contrats aidés	98,6	2 052	+ 2,8	+ 1,7
Emplois aidés	1,4	1 311	+ 5,9	+ 4,8
Cadres et professions intellectuelles supérieures	8,9	3 474	+ 3,1	+ 2,0
Professions intermédiaires	16,1	2 386	+ 3,0	+ 1,9
Employés et ouvriers	74,8	1 796	+ 2,7	+ 1,7
Indéterminé	0,2	2 120	+ 3,0	+ 1,9
Communes	54,2	1 925	+ 2,9	+ 1,8
CCAS et caisses des écoles	5,2	1 846	+ 2,4	+ 1,4
EPCI à fiscalité propre	12,5	2 138	+ 2,9	+ 1,9
Autres structures intercommunales	3,0	2 076	+ 2,8	+ 1,8
Départements	15,2	2 215	+ 2,6	+ 1,6
Services départementaux d'incendie et de secours	3,9	2 676	+ 2,6	+ 1,5
Régions	5,1	2 138	+ 2,9	+ 1,8
Autres collectivités locales	0,9	2 467	+ 3,0	+ 1,9

(a) En équivalent-temps plein annualisés.

(b) La rémunération moyenne des personnes en place (RMPP) est calculée sur le champ des salariés des collectivités territoriales présents les deux années consécutives (24 mois) chez le même employeur et ayant la même quantité de travail les deux années.

Source : Insee, SIASP. Calculs DGCL.

Champ : France hors Mayotte. Tous statuts hors militaires, apprentis et assistants maternels.

Résultats des élections professionnelles dans la fonction publique territoriale

	Comités techniques 6 et 11 novembre 2008		Comités techniques 4 décembre 2014		Comités techniques 6 décembre 2018	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Inscrits ^(a)	1 695 934	100,0	1 892 961	100,0	1 846 275	100,0
Votants	1 001 485	59,1	1 039 382	54,9	955 617	51,8
Suffrages exprimés ^(b)	949 571	94,8	988 630	95,1	897 714	93,9
dont ^(c) CFDT	207 949	21,9	220 777	22,3	202 618	22,6
CFTC	44 705	4,7	34 787	3,5	31 032	3,5
CGC	11 902	1,3	12 689	1,3	13 457	1,5
CGT	313 032	33,0	291 964	29,5	258 119	28,8
FA-FPT	65 016	6,8	73 858	7,5	64 008	7,1
FO	165 470	17,4	175 129	17,7	144 393	16,1
FSU	29 860	3,1	32 788	3,3	34 043	3,8
SAFPT	7 441	0,8	11 040	1,1	9 934	1,1
SUD Solidaires	27 762	2,9	35 697	3,6	35 586	4,0
UNSA	59 381	6,3	80 723	8,2	74 005	8,2
Divers	17 054	1,8	19 178	1,9	30 519	3,4

(a) En 2014 et 2018, les électeurs relevant des administrations parisiennes (76 000) sont comptabilisés dans les inscrits. Ils ne le sont pas en 2008.

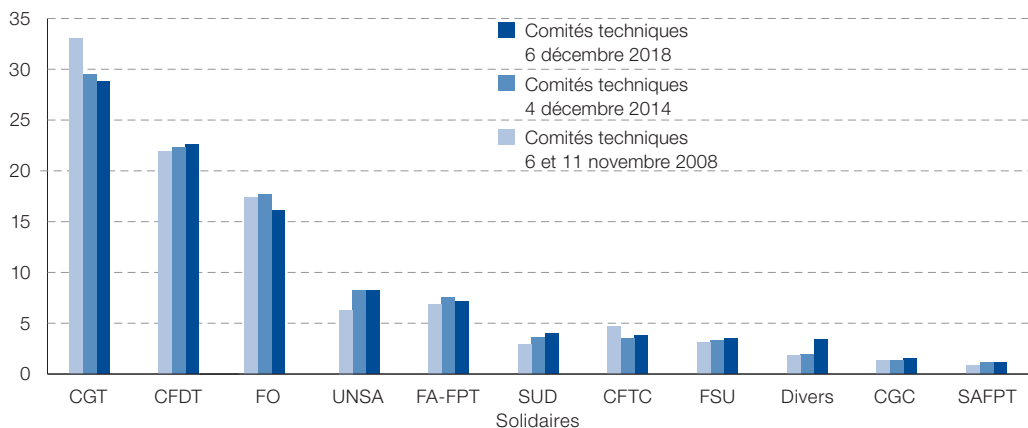
(b) En % des votants.

(c) En % des suffrages exprimés.

Source : DGCL.

Résultats aux élections professionnelles dans la fonction publique territoriale

(en % des suffrages exprimés)



Source : DGCL.